Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision – Errata

relativement à

Demandeur

Bruce Power Inc.

Objet

Demande de modification du permis d'exploitation de la centrale nucléaire Bruce-A afin de refléter la plus récente révision des lignes de conduite pour l'exploitation

Date de l'audience

20 mars 2008

ERRATA

Bruce Power Inc.

Demande de modification du permis d'exploitation de la centrale nucléaire Bruce-A afin de refléter la plus récente révision des lignes de conduite pour l'exploitation

- a) (dans l'anglais seulement) Sur la page titre, dans la section Objet, le terme « Licences » devrait être remplacé par « Licence »;
- b) (dans l'anglais seulement) Sur la page suivante, dans la section Objet, le terme « licences » devrait être remplacé par « licence »;
- c) À la page 2, dans la section Décision, le numéro du permis précédant la décision et le numéro du permis modifié devraient se lire comme suit :

Par conséquent, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission modifie le permis PROL **15.09/2009**, délivré à Bruce Power Inc. pour l'exploitation de sa centrale Bruce-A, située à Tiverton (Ontario). Le permis modifié, **PROL 15.10/2009**, est valide jusqu'au 31 mars 2009.

plutôt que : 15.10/2009 et PROL 15.11/2009.

- d) (dans l'anglais seulement) À la page 3, paragraphe 16, le terme « licences » devrait être remplacé par « licence »;
- e) À la page 3, dans la section Conclusion, les mêmes changements qu'au point c) devraient être apportés et le paragraphe devrait se lire comme suit :
- « Par conséquent, aux termes de l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission modifie le permis PROL 15.09/2009 délivré à Bruce Power pour l'exploitation de la centrale Bruce-A, située à Tiverton (Ontario). Le permis modifié, PROL 15.10/2009, demeure valide jusqu'au 31 mars 2009, à moins qu'il ne soit suspendu, modifié, révoqué et remplacé. »

Marc Leblanc Secrétaire de la Commission Commission canadienne de sûreté nucléaire

Approuvé le : 28 avril 2008